

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS D'AIGREFEUILLE

Nombre de membres	L'an deux mille vingt trois
En exercice : 11	le 5 avril à 19 h 00
Présents : 6	le Conseil d'Administration du CCAS d'AIGREFEUILLE
Votants : 11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 27 mars 2022	A la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ.

PRÉSENTS :

Mmes et Ms : ANDRÉ Christian, AFONSO Djemilla, LOUBET Marine, QUINTANO Christophe, SCHNEIDER Pascale, SEMENE Marie-Ange

Absents excusés : Lucie DUCROS procuration à Djemilla AFONSO

Mary POUPOT procuration à Marie-Ange SEMENE

Laurence PILPRÉ procuration à Marine LOUBET

Thomas PIGASSE procuration à Christophe QUINTANO

Anne de LADOUCETTE procuration à Pascale SCHNEIDER

Secrétaire : Mme LOULIER Nathalie (adjoint administratif)

Objet : Approbation du Budget du CCAS pour l'exercice 2023

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'administration du CCAS le Budget pour l'année 2023. Il précise que la subvention accordée au CCAS et votée par le Conseil municipal lors de la séance du 03 avril 2023 est de 4000.00 €.

Le budget 2023 du CCAS proposé est donc le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET 2023
Chap 002 : Déficit reporté	643.63€
chapitre 65 : autres charges de gestion courante	3 356.37 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	4 000.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2023
chap 74 dotations, subventions et participations	4 000.00€
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	4 000.00€

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2023
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	0 €

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET 2023
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	0 €

COMMUNE d'AIGREFEUILLE
31280 AIGREFEUILLE

2022/4/page 6

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS approuve le Budget 2023 tel qu'il est présenté.

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Président,

Certifié exécutoire compte tenu de :
la publication le 5 avril 2023
Et de la réception en Préfecture le
Le Président,